

Le 1<sup>er</sup> Degré comprend les Associés qui se bornent à la pratique essentielle, c'est-à-dire qui ajoutent à la prière du matin l'offrande ou la consécration de leur journée au Cœur sacré de Jésus.

Le 2<sup>e</sup> Degré comprend ceux des précédents Associés qui, organisés en sections, ont accepté, en outre, de réciter chaque jour une dizaine du Rosaire pour la conservation du Souverain Pontife et les autres intentions recommandées chaque mois à tous les associés (Statuts, art. 4).

Enfin, le 3<sup>e</sup> Degré renferme ceux qui, remplissant au moins les conditions du 1<sup>er</sup> Degré, ont accepté de faire la Communion réparatrice hebdomadaire, ou du moins mensuelle, afin de consoler le Cœur de Jésus et de "détourner les fléaux de la divine colère par cette communion perpétuelle et véritablement réparatrice." (Bref du 24 septembre 1882.

2<sup>e</sup> L'organisation, quoique demeurant toujours entièrement libre, est très importante au point de vue de la fécondité de l'Œuvre. Elle consiste à distribuer les Associés par sections de 30 (ou doubles quinzaines), division naturelle, puisque, basée sur le nombre des jours du mois, elle répond à une section de la Communion réparatrice mensuelle (3<sup>e</sup> Degré de l'Œuvre).

On peut encore s'organiser en sections de 15 ou de 7 ; mais à la tête de chaque section doit toujours être placé un Zélateur ou une Zélatrice, qui distribue à chacun de ses Associés un